



HAL
open science

Avancées récentes en Microéconomie Appliquée. Introduction

Carl Gagné, Thierry Kamionka, Yannick l'Horty, David Masclet

► **To cite this version:**

Carl Gagné, Thierry Kamionka, Yannick l'Horty, David Masclet. Avancées récentes en Microéconomie Appliquée. Introduction. Revue Economique, A paraître, AVANCÉES DE LA RECHERCHE EN MICROÉCONOMIE APPLIQUÉE À L'OCCASION DES XXXVIIIes JMA (Rennes 2022), 74 (5). hal-04285235

HAL Id: hal-04285235

<https://hal.science/hal-04285235>

Submitted on 17 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Avancées récentes en Microéconomie Appliquée

Introduction

Carl Gagné¹, Thierry Kamionka², Yannick L'Horty³ et David Masclét⁴

¹INRAE, SMART, Rennes et Université Laval (Canada), CREATE ; carl.gaigne@inrae.fr

² CNRS, CREST, Institut Polytechnique de Paris ; kamionka@ensae.fr

³ Univ Gustave Eiffel, Univ Paris-Est Créteil, ERUDITE (EA 437) et TEPP (FR CNRS 2042), F-77454 Marne-la-Vallée, France ; yannick.lhorty@univ-eiffel.fr.

⁴ CREM, CNRS, Université de Rennes and CIRANO (Montréal), 7 place Hoche, 35000 Rennes, France; david.masclét@univ-rennes1.fr.

Introduction

Ce numéro spécial de la Revue Economique a été réalisé à partir d'une sélection d'articles issus des communications présentées aux 38^{ème} *Journées de Microéconomie Appliquée* (JMA) qui se sont déroulées à la Faculté des Sciences Economiques de l'Université de Rennes, les jeudi 2 et vendredi 3 juin 2022. Ces journées ont été conjointement organisées par le CREM (Centre de Recherche et Economie et Management), le laboratoire SMART (Structures et Marchés Agricoles, Ressources et Territoires) et la Fédération de Recherche TEPP (Théorie et Evaluation des Politiques Publiques). Ces journées ont été un réel succès. Elles ont accueilli de nombreux chercheurs seniors, juniors et des doctorants dont les travaux originaux contribuent à élargir et enrichir les champs d'application en microéconomie appliquée.

La conférence inaugurale a été donnée, avec passion, rigueur et humour, par le professeur John List de l'Université de Chicago. Ses recherches portent sur des questions de microéconomie appliquée et d'économie comportementale. Les thématiques de recherche abordées par John List sont variées allant du fonctionnement des marchés, le rôle des incitations, l'économie de l'environnement, les dons aux œuvres de charité, l'éducation et la petite enfance ou les questions de discrimination. Les recherches de John List sur l'économie comportementale se sont concentrées sur le rôle joué par les préférences sociales et la théorie des perspectives. L'originalité de ses travaux est de mobiliser des expériences de terrain comme outil d'analyse économique empirique pour aborder des questions économiques à la fois sous un angle positif et normatif. Les travaux académiques de John List sont prolifiques avec plus de 250 articles publiés dont de très nombreuses revues parmi les plus prestigieuses de la profession comme le *Journal of Political Economy*, *American Economic Review*, *Quarterly Journal of Economics*, *Economic Journal*, *Management Science*, etc. John List a reçu de nombreux prix dont le prix *John Kenneth Galbraith* en 2010 ou le *Klein Prize International Economic Review* en 2017. En 2015, John List a été présélectionné pour un prix Nobel par Reuters (aux côtés de Charles Manski et Richard Blundell). Fin 2022, le classement RePEC le considère comme le cinquième économiste le plus influent au monde. Outre ses travaux académiques, John List s'emploie également à vulgariser ses travaux auprès du grand public, notamment avec la publication de plusieurs livres dont deux best-sellers internationaux : « *The Why Axis: Hidden Motives and the Undiscovered Economics of Everyday Life* » co-écrit avec Uri Gneezy en 2013 et « *The Voltage Effect* » en 2022. John List contribue également à aider les décideurs qu'ils soient publics ou privés. Ainsi, il a siégé de 2002 à 2003 à la Maison Blanche comme conseiller économique du président des Etats-Unis. Il a également été économiste en chef de la société de taxis Uber, puis de la société similaire Lyft. Depuis 2022, John List est économiste en chef de la société Walmart.

Publié chaque année, le numéro spécial issu des Journées de Microéconomie Appliquée est composé d'articles présentés à la conférence, soumis pour publication à la Revue Economique et acceptés au terme d'une procédure associant un éditeur de la revue, les trois organisateurs des JMA et deux rapporteurs anonymes choisis pour leurs compétences méthodologiques et/ou leur connaissance du domaine de recherche. Ce faisant, le sommaire de ce numéro constitue un échantillon de l'état de la recherche en microéconomie appliquée telle qu'elle est pratiquée en France au moment où se tient la conférence. Ce numéro spécial rassemble des articles originaux et variés qui témoignent

de la diversité des thématiques abordées lors des JMA ainsi que de la variété des techniques statistiques et économétriques utilisées par les chercheurs.

Le premier article de ce numéro spécial est issu de la conférence inaugurale qui s'est ouverte avec la présentation de John List. Dans cet article, inspiré de son ouvrage intitulé « *The Voltage Effect* », rapidement devenu un best-seller mondial primé notamment par le *Wall Street Journal* ou le *New York Times*, l'auteur s'intéresse aux enjeux et aux difficultés de « la montée à l'échelle », qui correspond au passage d'une expérimentation réussie localement à un dispositif essaimé sur un territoire plus vaste, à une échelle régionale ou nationale. Alors que les chercheurs produisent des preuves empiriques parfois très fortes de l'efficacité d'une action publique ou privée expérimentée à petite échelle, ils sont souvent confrontés au scepticisme des décideurs lorsqu'il s'agit de généraliser l'action. Il s'agit donc de savoir dans quelle mesure et comment une idée, un projet expérimenté en petit format peut être répliqué plus largement, dans un groupe beaucoup plus grand. Cette question est primordiale car elle concerne des pans entiers de l'économie, qu'il s'agisse par exemple de l'expansion d'une petite entreprise à la livraison de milliards de doses d'un vaccin, voire à l'essaimage d'une expérimentation sociale ou à la mise à disposition d'une nouvelle technologie largement abordable par exemple. En effet, qu'il s'agisse d'une percée médicale, d'une initiative politique, d'une innovation de produit ou d'une expérimentation sociale, la question est de déterminer dans quelle mesure et comment une idée peut être reproduite à grande échelle. L'article procède d'abord en décrivant les origines de son travail sur la mise à l'échelle. Dans un second temps John List donne un aperçu de certains des principaux points à retenir de « *The Voltage Effect* » (2022) : identifier les idées ayant le potentiel d'évoluer et les outils pour mettre les idées à l'échelle.

Sept autres articles viennent compléter ce numéro spécial. Ces articles portent tous sur des questions d'actualité de premier plan qu'il s'agisse de questions relatives au marché foncier, à la transition énergétique et à l'environnement, à la problématique de la fixation des prix, au marché de l'assurance ou au marché du travail. Ces travaux sont autant d'illustrations des apports de la recherche contemporaine en économie appliquée et de sa capacité à formuler des recommandations utiles à la décision publique.

L'article intitulé "*Credit Market Imperfections, Urban Land Rents and the Henry George Theorem*" co-écrit par Roberto Brunetti, Carl Gaigné et Fabien Moizeau s'intéresse aux valeurs foncières urbaines, qui représentent en 2021 près de cinq mille milliards d'euro (deux fois le PIB) et constituent le principal facteur explicatif de la hausse du prix du logement. Comme le rappellent les auteurs, ces valeurs foncières captent essentiellement l'attractivité d'un site qui dépend en grande partie des actions de l'Etat et non du propriétaire (comme la présence d'infrastructure de transport). Dans leur étude, les auteurs étudient plus précisément l'impact du marché du crédit sur les prix du foncier ainsi que ses conséquences en matière de politiques fiscales. Les auteurs présentent un modèle d'économie urbaine avec l'existence d'une contrainte de crédit et d'une contrainte d'apport personnel. Ils montrent que ces contraintes ont pour effet de réduire les prix de la terre dans les localisations les plus attractives en particulier lorsque les terres sont rares et que les villes sont peuplées et dotées d'infrastructures de transport inefficaces. Les auteurs montrent également que la contrainte d'apport personnel peut générer des inégalités ex-post entre des ménages initialement homogènes. Concernant les conséquences du marché du crédit en matière de politiques fiscales, ils proposent un

système de taxation optimale et montrent dans quelle mesure le théorème d'Henry George, selon lequel une taxe confisquant les rentes foncières suffit à financer les biens publics, doit être amendé en présence de contraintes de crédit. La taxation d'une partie des profits des offreurs de crédit ou une « property tax » sur le modèle américain constituent des modalités efficaces d'imposition et permettent de réduire les inégalités.

L'article suivant de Corinne Chaton et de Coline Metta-Versmessen intitulé « *Le Contrat Carbone pour Différences, un outil adapté pour la décarbonation de l'hydrogène ?* » s'inscrit en économie de l'environnement et pose la question de la transition énergétique. Plus précisément, cet article s'interroge sur la capacité de la politique de la Commission Européenne, à travers la mise en œuvre de Contrat Carbone pour Différences, à développer la production bas-carbone d'hydrogène. Ce type de contrat garantit aux producteurs bas-carbone un prix carbone suffisant pour assurer la compétitivité de leur technologie par rapport à celles émettrices. Les études demeurent floues sur la caractérisation précise du contrat et sa mise en place effective. Pour les projets basés sur l'électrification des usages, le type de contrat à mettre en œuvre n'est pas évident. En effet, le prix de l'électricité sur le marché de gros peut dépendre du prix du carbone. Comme l'actualité nous le rappelle, la dernière unité de kilowattheure consommée peut être produite par une centrale à charbon ou à gaz dont les coûts marginaux dépendent du prix du carbone. Généralement considéré comme une incitation à décarboner, le prix du carbone peut également impacter à la hausse les coûts de production à partir d'électricité. Ces effets du prix carbone sur la compétitivité des projets bas-carbone par électrolyse complexifie ainsi la caractérisation d'un contrat efficace. Les auteurs proposent une méthodologie pour concevoir des contrats selon le mix électrique qui varie entre les pays en se concentrant sur le développement de l'hydrogène par électrolyse comme alternative au vaporeformage du méthane. Du fait du double impact du prix carbone, les auteurs mettent en avant que ce type de contrat est complexe et devrait être défini pour des régions ayant un mix électrique homogène. Les auteurs illustrent leur propos à partir des cas français et allemands.

L'article intitulé « *Comment la prévention remet en cause les monopoles d'assurance : le principe de non-équivalence des obligations d'assurance et d'auto-assurance* » co-écrit par François Pannequin et Anne Corcos s'intéresse au domaine du marché de l'assurance dans un contexte de montée inexorable de la fréquence des catastrophes naturelles. Dans cet article, les auteurs étendent le modèle de monopole d'assurance de Stiglitz (1977) afin d'étudier l'efficacité de trois schémas de couverture d'assurance : la présence d'opportunités d'auto-assurance, les obligations d'assurance ou d'auto-assurance. Les auteurs montrent que l'existence d'opportunités d'auto-assurance crée un contre-pouvoir au pouvoir de marché d'un monopole d'assurance en constituant une menace pour l'assureur en situation de monopole, ce qui a pour effet de réduire son pouvoir de marché et d'augmenter le bien-être des assurés. Un autre résultat important de cette étude est que rendre obligatoire une politique d'assurance peut avoir des effets délétères sur l'assuré en dégradant sa situation et en rendant son pouvoir à l'assureur. Enfin, les auteurs montrent que l'obligation d'auto-assurance réduit le pouvoir de marché de l'assureur mais n'a aucun impact sur le bien-être de l'assuré.

L'article intitulé « *la disparition des prix de retrait sur les marchés des produits de la mer : Le cas de la France* » écrit par François-Charles Wolff, Frédéric Salladarré et Victor Vasse étudie les conséquences de la réforme européenne de 2014 qui a mis fin au mécanisme

de garantie de prix minimum sur les produits de la mer, censé protéger les revenus des pêcheurs. En théorie, un dispositif qui prohibe toutes les transactions en-deçà d'un prix plancher doit avoir des effets négatifs sur le volume des transactions et des effets incertains sur le niveau des prix, selon l'état du marché. Pour mesurer avec précision ces effets, l'article utilise une base de données très précises, avec plus de 11 millions de transactions pour la période 2013-2014 qui encadre la réforme. Les auteurs s'appuient sur une stratégie d'identification en double différences en exploitant le fait qu'une large partie des espèces n'était pas concernée par la garantie de prix avant la réforme. Les estimations confirment l'effet attendu sur les quantités, avec un impact très net d'au moins 10 points de pourcentage, et montrent ainsi que la réforme a contribué à protéger la ressource halieutique en limitant les surpêches. Elles indiquent aussi que l'effet sur les prix serait faiblement positif, ce qui est de nature à atténuer l'impact final de la réforme sur les revenus des pêcheurs.

L'article intitulé « *Loi EGalim : quels effets pour les consommateurs et la grande distribution ?* » de Céline Bonnet et Pauline Leveneur porte également sur la question des prix. Plus précisément, cet article aborde le thème de l'évaluation des effets de l'ordonnance n°2018-1128 du 12 décembre 2018, prise à la suite de la loi EGalim. Cette ordonnance instaure un encadrement des promotions et un relèvement du seuil de revente à perte de 10%. La loi EGalim vise à améliorer les marges des acteurs des filières agricoles. Un des enjeux est de déterminer si ce rééquilibrage des marges entre les secteurs de la distribution et agricoles génère un effet inflationniste. Bien que l'expérimentation de cette loi n'ait pas été conçue par les autorités publiques selon une démarche scientifique, les auteurs de l'article proposent une stratégie pour quantifier l'effet inflationniste. Puisque les données utilisées concernent les prix et les ventes de milliers de références de produits alimentaires achetés en hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité, les effets de la loi peuvent être obtenus à partir d'une approche en doubles différences. En effet, cette évaluation repose sur le constat que les magasins de proximité ne sont pas concernés par les mesures instaurées par cette ordonnance et peuvent constituer un groupe de contrôle. Le groupe de traitement est composé des hypermarchés et des supermarchés. La période d'observation des prix et des ventes démarre en janvier 2017 et se termine en février 2020. Les résultats attestent que l'encadrement des promotions et le relèvement du seuil de revente à perte n'ont pas généré d'inflation à long terme pour le consommateur sur les références de produits constituant le fond de rayon. D'autres estimations obtenues sur des données plus exhaustives montrent que l'effet causal de la loi EGalim serait plus important sur l'ensemble des produits alimentaires suggérant que l'encadrement des promotions aurait un effet plus important que celui dû au relèvement du seuil de revente à perte.

Le sixième article intitulé « *Contrôle des chômeurs : Sanctions et degré de preuve dans un modèle avec hétérogénéité de richesse* » co-écrit par Sébastien Ménard et Solenne Tanguy s'intéresse au marché du travail et à la question du chômage. Cet article étudie les effets du contrôle des demandeurs d'emploi. Dans un contexte d'amélioration du marché du travail et d'apparition de pénurie localisée de main-d'œuvre, la puissance publique a un recours croissant à des actions de contrôle permettant de vérifier que les demandeurs d'emploi sont à jour de leurs obligations contractuelles, dans le cadre des Projets Personnalisés d'Accès à l'Emploi (PPAE). Inspirée de l'économie du Droit, l'objet de la modélisation présentée dans cet article est d'étudier les conséquences d'un durcissement des sanctions dans un cadre où trois catégories d'agents sont distinguées, le législateur,

les contrôleurs et les chômeurs et où l'on pose comme hypothèse principale l'existence d'une double asymétrie d'information sur les pratiques des contrôleurs et sur l'intensité d'effort des chômeurs. Il est montré que lorsque le législateur veut durcir les sanctions à l'encontre des chômeurs qui ne recherchent pas d'emploi, les contrôleurs qui disposent d'une certaine marge de manœuvre dans l'application du cadre légal vont souhaiter renforcer la précision de leurs contrôles afin de minimiser leur risque d'erreur. Ils vont alors être plus exigeants en matière de preuve d'effort de recherche d'emploi, ce qui peut réduire la crédibilité du risque de sanction aux yeux des demandeurs d'emploi et jouer finalement un rôle contre-productif sur l'effort de recherche. Les auteurs montrent que cette conclusion est renforcée dans un cadre plus général où les demandeurs d'emploi sont hétérogènes du point de vue de leur richesse initiale et donc de leurs efforts de recherche. Si les demandeurs qui ont le moins de ressources sont aussi ceux qui ont le plus à gagner à intensifier leur recherche, ils peuvent être les plus découragés par le durcissement des preuves exigées lors des contrôles. Plutôt que d'alourdir le niveau des sanctions, les auteurs plaident pour augmenter la fréquence des contrôles, ce que permet par exemple un système d'avertissements avant sanction en réduisant le risque d'erreur des contrôles.

Enfin l'article intitulé « *Quels facteurs expliquent la faible coopération en horticulture ?* » de Serge Blondel et Ngoc-Thao Noet étudie le comportement des horticulteurs face à l'urgence de coopérer pour mener des actions collectives. La mise en place d'organisations de producteurs a été un levier important de développement de différentes filières agricoles dans de nombreux pays. Une des ordonnances qui complète la loi EGalim, visant à améliorer les relations commerciales dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, est consacrée exclusivement à la coopération agricole. Les auteurs tentent d'expliquer la faible coopération dans le secteur de l'horticulture à l'aide d'une enquête rémunérée en ligne. A partir d'un jeu du bien public, les auteurs montrent que si les acteurs se révèlent altruistes et coopératifs, un biais apparaît toutefois : ils se jugent plus coopératifs que les autres, alors qu'en réalité ils ne le sont pas. En brisant la chaîne de réciprocité, cet effet peut expliquer le non maintien des actions collectives dans ce secteur. L'article identifie également un profil type d'horticulteurs qui s'engageraient dans les organismes professionnels ; les mobiliser permettrait la mise en place d'actions collectives s'inscrivant durablement dans le temps.

Bibliographie

List, John A. [2022], "*The Voltage Effect.*" London: Penguin Business.

Stiglitz, J. E. [1977], "Monopoly, non-linear pricing and imperfect information: The insurance market", *The Review of Economic Studies*, 44(3), 407–430.